

SALLE DE COMITÉ, n° 436,

MARDI, le 8 juillet 1924.

Le comité se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. Jean J. Denis, le président.

*Autres membres présents:* MM. Black (Yukon), Brown, Caldwell, Carroll, Clark, Clifford, Humphrey, Knox, Raymond, Robinson, Ross (Kingston), et Speakman.—14.

*Présents sur convocation:* M. Church, député; M. Dobbs et M. Myers, de l'*Amputations Association*, de Toronto.

Le président lit une déclaration proposée par M. Humphrey, appuyée par M. Shaw,

“Que par suite des représentations et des informations présentées à ce comité:

“Ce comité recommande au gouverneur-en-conseil que les Commissaires formant la Commission des Pensions du Canada soient démis de leurs fonctions.”

On débat la question de savoir si la proposition est régulière ou non.

Le président décide que cette motion n'est pas régulière. Il expose les raisons de sa décision et il cite des autorités à l'appui.

Le président assure au comité qu'il n'a pas la moindre objection à ce que l'on en appelle de la décision du président, et que si cet appel était maintenu, il lui ferait plaisir de signaler au Parlement les décisions du comité.

M. Caldwell propose appuyé par M. Carroll.

“Que le comité en appelle de la décision du président.”

On remarque alors que la motion au sujet de laquelle le président a rendu sa décision diffère essentiellement de la motion dont il avait été donné avis.

M. Caldwell, du consentement de M. Carroll, retire sa motion en appelant de la décision du président.

M. Humphrey retire sa motion et lui substitue une autre appuyée par M. Carroll, qui se conforme au texte de la motion dont avis avait été donné, et qui se lit comme suit:—

“Que par suite des dépositions faites devant ce comité, celui-ci soumette un rapport à la Chambre, recommandant le renvoi de la Commission des Pensions.”

Le président décide que cette motion n'est pas régulière.

M. Caldwell propose appuyé par M. Carroll, que le comité en appelle de la décision du président.

La question étant mise aux voix, l'appel est maintenu.

La considération de la motion est après discussion, remise. Le président ordonne que les membres du comité soient notifiés spécialement lorsque cette motion sera encore présentée.

M. T.-L. Church, député parle devant le comité et il le presse de modifier la Loi des Pensions de manière à faire droit à brève échéance à bien des réclamations qui ne tombent pas sous la portée de la loi.

M. Dobbs, de l'*Amputation Association*, est appelé et interrogé. Il fait mention de l'aide prêtée par le gouvernement afin de remédier au chômage. Il mentionne aussi les améliorations effectuées aux membres artificiels et il suggère que la *Amputation Association* devrait être consultée à ce sujet.